

franck caldarella

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné (e) Monsieur Madame Madame et Monsieur Indivision

Personne morale : n° SIRET :

Nom et prénom du représentant légal :

Nom ou Dénomination sociale : **Prénom** :

(en majuscules) nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves – Nom juridique pour les indivisions)

Nom : **Prénom** :

Né(e) le : **à** : **N° département** : **Pays** :

Nom/Prénom conjoint ou partenaire PACS :

Né(e) le : **à** :

Adresse complète : **N°** : **Rue** : **Commune** :

Code Postal : **Ville** : **Pays** :

N° Téléphone : **domicile** : **bureau** : **Portable** :

E-mail :

Situation familiale :

Marié (e) communauté Marié(e) séparation de biens Marié(e) communauté universelle

PACS régime légal PACS régime indivision Majeur(e) Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve)

Régime fiscal : IR Autre, préciser :

Statut fiscal : Résident fiscal français Non résident fiscal français

Pays de résidence fiscale :

- Reconnais avoir reçu le / / (Date = délai de réflexion de 48h) les statuts, la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et en avoir pris connaissance, ainsi que des conditions d'émission des parts rappelées au verso.
- Suis informé (e) du fait que la société ne garantit pas la revente des parts mais que des modalités sont prévues dans la note d'information pour le cas où les retraits excéderaient les souscriptions.

Souscris parts d'INTERPIERRE France (minimum de 5 pour tout nouvel associé) au prix unitaire de (voir au verso) €, soit au total €

Je règle ma souscription comptant. Ci-joint un chèque à l'ordre d'INTERPIERRE France de €

Je règle ma souscription par virement à l'ordre d'INTERPIERRE France au **CIC Paris Turbigo**

IBAN : FR76 3006 6106 4100 0103 5660 188 – BIC : CMCIFRPP

Je demande un crédit. J'ai bien noté que la souscription devra être réglée sur première demande de la société de gestion. A défaut, le prix de la part sera celui en vigueur le jour du règlement. Je m'engage à régler la différence le cas échéant.

Demande(n)s que le règlement des revenus attachés aux parts, objet de la présente souscription, soit porté au crédit du compte suivant : **(joindre impérativement un RIB)**

Fait à le / / 20 en 2 exemplaires dont un que je conserve.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de...parts » (nombre de parts en toutes lettres)

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, les articles L214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214-120, L.231-8 à L.231-21, du Code Monétaire et Financier, le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, tous textes subséquents ainsi que par ses statuts.

Capital social statutaire : 100.000.000 € — RCS PARIS D 383 356 755

Siège Social : 153, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tél 01 40 29 86 86 - Fax 01 40 29 86 87 - www.paref-gestion.com

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Les statuts sont déposés au siège social. La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée à la fraction du capital qu'il possède.

Notice : la notice prévue par l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a été publiée au BALO.

Note d'information : la note d'information a reçu le visa SCPI n° 05-34 en date du 7 octobre 2005 de l'Autorité des Marchés Financiers.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET DE RETRAIT

Date d'ouverture des souscriptions : la SCPI ayant opté pour la variabilité de son capital, la Société de Gestion n'acceptera plus de souscription lorsque le capital social statutaire sera atteint, sauf pour compenser les retraits.

Prix de souscription : 1 050 € (avis publié au BALO le 13/9/2013)

dont 10 % de commission de souscription

Valeur nominale : 500 € - Prime d'émission : 550 €

Prix de retrait : Le prix de retrait applicable dans la limite de nouvelles souscriptions s'établit à 945 €. Si les retraits excèdent les souscriptions, la société de gestion donne la possibilité à l'associé de faire racheter ses parts sur le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de retrait par le fonds est fixé à 810 €. Ce prix se situe entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

Minimum de souscription : CINQ (5) parts pour tout nouvel associé.

Modalité de règlement : en totalité le jour de la souscription, sauf recours au crédit, auquel cas la souscription devra être réglée sur première demande de la société de gestion.

Lieu de souscription : Le bulletin de souscription doit parvenir à la Société de Gestion, dûment complété et signé.

Jouissance des parts : A compter du 1er septembre 2018, la date de jouissance est fixée au premier jour du quatrième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société.

MODALITES PRATIQUES DE REDACTION DU PRESENT BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1° Pour les mineurs et les incapables :

Pour les mineurs : remplir le formulaire au nom du mineur, le faire signer par le père, la mère ou le tuteur.

Pour les incapables majeurs : remplir le formulaire au nom de l'incapable, le faire signer par le tuteur ou le curateur. Joindre une copie du document ou de la décision nommant la tutelle ou la curatelle.

2° Pour les usufruitiers et nu-propriétaires :

Le bulletin est établi au nom du nu-propriétaire, il est signé par celui-ci et l'usufruitier à moins que l'un d'eux n'est donné procuration à l'autre.

3° Pour les indivisions :

Etablir un formulaire au nom de l'indivision, le faire signer par le mandataire de l'indivision valablement autorisé ou – à défaut de mandataire – par chaque membre de l'indivision – établir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes et régimes fiscaux de tous les indivisaires.

4° Pour les personnes morales :

Etablir un formulaire au nom de la personne morale et le faire signer par le mandataire habilité.

Joindre impérativement au présent formulaire une copie des statuts, un extrait K bis récent, un extrait du procès-verbal désignant le représentant légal de la personne morale.

NB : la société de gestion se réserve la possibilité de demander toutes justifications utiles.

Loi informatique et Liberté : Les informations recueillies dans le présent bulletin ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

En application notamment de la directive MIF (Marché des Instruments Financiers) en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2007 et de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Tous les champs sont obligatoires

Joindre à ce questionnaire un justificatif de domicile et une pièce d'identité

PERSONNE PHYSIQUE

PERSONNE MORALE

M Mme Mlle M et Mme Sté (IS ou IR) Autre

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Pays

Tél E-mail

Profession Né le / / à Département

Nationalité française autre N°SIRET (sociétés)

Résident fiscal français : oui non

Représentant légal (sociétés, successions, indivisions, mineurs, incapable)

Usufruiteur

M Mme Mlle Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Tél

1) Comment qualifieriez-vous votre niveau de connaissance concernant les produits d'épargne ?

Faible

Moyen

Elevé

2) Comment qualifieriez-vous votre niveau de connaissance concernant les marchés et les produits immobiliers ?

Immobilier en direct

Faible

Moyen

Elevé

Immobilier indirect (« pierre-papier »)

- Actions cotées de sociétés immobilières

Faible

Moyen

Elevé

- OPCVM spécialisé secteur immobilier

Faible

Moyen

Elevé

- SCPI

Faible

Moyen

Elevé

- OPC

Faible

Moyen

Elevé

3) Quel type d'investisseur vous correspondrait le plus ?

Je n'accepte aucun risque de perte en capital

J'accepte une prise de risque modérée pouvant se traduire par une perte partielle de mon capital

4) Quel est le revenu annuel de votre foyer fiscal ?

< 30 000 euros

de 30 000 à 50 000 euros

de 50 000 à 100 000 euros

> 100 000 euros

5) Quel est le montant de votre patrimoine ?

- de 100 000 euros entre 100 000 et 300 000 euros
 Entre 300 000 et 500 000 euros + de 500 000 euros

6) Quelle est votre tranche marginale d'imposition ?

- 0 % 5,50 % 14 %
 30 % 41 % 45 %

7) Êtes-vous soumis à l'ISF ?

- Non Oui (Précisez le taux d'imposition)

8) Quel est le montant de votre patrimoine immobilier hors parts de SCPI ?

- de 100 000 euros entre 100 000 et 300 000 euros
 Entre 300 000 et 500 000 euros + de 500 000 euros

9) Quel est le montant de votre patrimoine immobilier en parts de SCPI ?

- Ne possède pas de parts de SCPI - de 10 000 euros
 Entre 10 000 et 30 000 euros + de 30 000 euros

10) Quels sont vos objectifs en matière d'investissement en parts de SCPI ?

- Diversifier mes investissements Compléter mes revenus, ma retraite
 Défisicaliser Constituer un patrimoine

11) Quelle est la durée envisagée concernant vos placements en parts de SCPI ?

- de 8 ans Entre 8 et 10 ans + de 10 ans

12) Avez-vous pris connaissance des avantages et risques de placement en parts de SCPI ?

- Oui Non

13) Compte tenu des documents et des renseignements qui vous ont été délivrés, estimez-vous avoir compris les risques inhérents à l'investissement en parts de SCPI ?

- Oui Non

14) Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

- Epargne déjà constituée Successions
 Produit de cessions Revenus exceptionnels
 Autres (à préciser)

Je déclare assumer l'entière responsabilité des réponses que je viens de fournir à ce questionnaire.

Fait à le / / Signature

CADRE RESERVE A LA SOCIETE DE GESTION :

TEST D'ADEQUATION :

- validé refusé